

20201016-5

Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées

Séance du 16 octobre 2020

Objet : Création de la commission d'appel d'offres et de la commission compétente pour les contrats de concession de Paris Musées : conditions du dépôt des listes de candidatures

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1414-2, L. 1411-5, D. 1411-3 à D. 1411-5 et L. 2121-21 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris SG 153 / DAC 506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1 : Les conditions de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la commission d'appel d'offres et de la commission compétente pour les contrats de concession de Paris Musées sont fixées comme suit :

- les listes de candidatures sont déposées oralement au cours de la présente séance du Conseil d'administration (16 octobre 2020) et, au plus tard, avant qu'il ne soit procédé à l'élection des membres des commissions. Toute candidature ultérieure sera rejetée.
- Les noms des candidats seront consignés dans le procès-verbal de séance.

Par délégation, la Directrice générale par intérim



Sonia BAYADA